



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE
LE 24 MARS 2011, À 20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC, SIS AU 255
BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Monsieur Michel Aubin, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Rémi H. Lair, conseiller substitut
Madame Louise Lavigne, conseillère
Monsieur Denis Lavoie, conseiller
Madame Diane Lavoie, conseillère
Monsieur Martin Lévesque, conseiller
Monsieur Michel Martin, conseiller
Monsieur Denis Millier, conseiller
Monsieur Jean Murray, conseiller
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller

Était absent :

Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant et maire de la ville de Mont-Saint-Hilaire,
remplacé par monsieur Rémi H. Lair

Assistaient également :

Monsieur Jacques Caron, agent de planification régionale de la MRC
Madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction de la MRC
Monsieur Claude Giroux, secrétaire-trésorier adjoint de la MRC
Madame Chantal Label, agente de développement culturel de la MRC
Monsieur François Sénécal, coordonnateur à l'aménagement de la MRC

Monsieur Bernard Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, agissant à
titre de secrétaire

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2011
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. États financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2010
 - 7.1 Affectation du surplus des états financiers pour l'année 2010
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2011 du Comité consultatif régional d'aménagement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

9. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2011 du Comité consultatif agricole
 10. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 15 mars 2011 du Comité des finances
 11. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 11.1 Ville de Beloeil : règlements de modification
 - 11.1.1 Règlement numéro 1243-09-2010 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble
 - 11.1.2 Règlement numéro 1245-19-2010 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 11.1.3 Règlement numéro 1248-201-2010 modifiant le règlement de zonage
 - 11.1.4 Règlement numéro 1248-202-2011 modifiant le règlement de zonage
 - 11.1.5 Règlement numéro 1250-50-2010 modifiant le règlement de lotissement
 - 11.1.6 Règlement numéro 1646-00-2011 portant sur les usages conditionnels
 - 11.2 Ville de Saint-Basile-le-Grand : projet de règlement numéro U-120-129 modifiant le règlement de zonage
 - 11.3 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 08.09.10.10 modifiant le règlement de zonage
 12. PMAD : seuils minimaux de densité
 13. Modification au Règlement de contrôle intérimaire sur la protection des bois : règlement de remplacement numéro 46-10-1.1
 14. Préventionniste régional : choix d'un candidat
 15. Développement culturel : acceptation du plan d'action
 16. Ministère des Transports du Québec : avis d'intervention
 17. Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : nomination d'un représentant au sein du Comité consultatif régional d'aménagement
 18. Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités
 19. Règlement de modification au Schéma d'Aménagement : projet de règlement numéro 32-11-10
 - 19.1 Avis de motion
 - 19.2 Adoption du projet de règlement
 - 19.3 Demande d'avis au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
 - 19.4 Formation d'une commission consultative
 20. Demandes d'appui
 - 20.1 Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville : implantation d'éoliennes
 - 20.2 Séminaire de Sherbrooke : programme de formation en loisirs
 - 20.3 MRC des Basques : définition de véhicules lourds
 - 20.4 MRC des Sources : développement du gaz de schiste
 - 20.5 MRC de Brome-Missisquoi : nouvelle politique de la SCHL
 - 20.6 Garde côtière auxiliaire canadienne : aide financière municipale
 - 20.7 Ville de Brossard : pont Champlain
 21. Divers
 22. Interventions de l'assistance
 23. Clôture de la séance
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Normand Dieumegarde, résidant de la ville de Saint-Basile-le-Grand, demande quels sont les développements relatifs aux problèmes concernant le matériel de revêtement extérieur du siège social. Il demande ensuite si les véritables intentions du gouvernement provincial sont connues en ce qui concerne les projets relatifs à l'occupation dynamique du territoire.

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2011

11-03-078

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2011 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

- 11-300 15-02-11 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART LECHASSEUR AVOCATS, nous transmettant un formulaire à compléter de la compagnie Goodfellow relativement aux dommages du revêtement extérieur du siège social de la MRC.
- 11-301 15-02-11 Communiqué de MADAME MICHELINE LEROYER, directrice du service des communications, VILLE DE CHAMBLY, nous informant d'un appel aux artistes pour leur symposium « Artistes sur le champ », les 6 et 7 août 2011.
- 11-302 16-02-11 Lettre de MADAME MICHELINE BEAUDRY BRUNEAU, présidente, AGRICULTRICE DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE, nous invitant à leur soirée Agricultrice de l'année 2011, le 9 avril 2011.
- 11-303 16-02-11 Lettre de MADAME LUISA-AMPARO PADILLA-RODRIGUEZ, conseillère politique, CABINET DE LA MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, accusant réception de notre résolution numéro 11-01-037 demandant au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et au ministère des Pêches et Océans du Canada d'harmoniser leurs exigences afin que les MRC de la Montérégie puissent procéder à l'entretien de cours d'eau agricoles en période estivale.
- 11-304 16-02-11 Courriel de Me YVAN GENEST, directeur général, MRC DES PAYS-D'EN-HAUT, nous transmettant la résolution numéro CM 16-02-11 demandant aux représentants de la FQM et de l'UMQ de rencontrer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le programme d'aide financière au fonctionnement des MRC, pour appui du Conseil.
- 11-305 17-02-11 Certificat de publication de MADAME LYNE SAVARIA, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, d'un avis public portant sur une assemblée publique relative au contenu du projet de règlement numéro 32-10-8.
- 11-306 17-02-11 Certificat de publication de MADAME LYNE SAVARIA, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, d'un avis public portant sur une assemblée publique relative au contenu du projet de règlement numéro 32-10-9.
- 11-307 17-02-11 Lettre de MONSIEUR GABRIEL GOYETTE, administrateur coordonnateur, TABLE RÉGIONALE DES AÎNÉS DE LA MONTÉRÉGIE, demandant de leur transmettre notre position sur les objectifs de la stratégie d'action en faveur des aînés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-308 17-02-11 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUSSILLON, accusant réception du projet de règlement numéro 32-10-9 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 11-309 17-02-11 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUSSILLON, accusant réception de notre correspondance portant sur l'entrée en vigueur du règlement numéro 32-09-5 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 11-310 18-02-11 Courriel de MADAME ALEXANDRA RÉGIS, CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, accusant réception de notre résolution numéro 11-01-033 demandant au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire.
- 11-311 21-02-11 Courriel de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE PIERRE-DE SAUREL, nous transmettant copie de lettres ainsi que la résolution numéro 2011-01-28 demandant au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et au ministère des Pêches et Océans du Canada d'harmoniser leurs exigences afin que les MRC de la Montérégie puissent procéder à l'entretien de cours d'eau agricoles en période estivale.
- 11-312 21-02-11 Courriel de MADAME SOPHIE BRUGEROLLE, NATURE-ACTION, nous transmettant une offre de diffusion pour une parution sur leur site Internet et dans le journal La Presse, dans le cahier « 25 ans d'action en environnement ».
- 11-313 21-02-11 Résolution numéro 2011-02-032 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, demandant de procéder à l'entretien du cours d'eau branche 2 de la Petite Décharge des Terres Noires.
- 11-314 21-02-11 Lettre de MADAME LUCIE TREMBLAY, direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, accusant réception de notre Politique de gestion contractuelle.
- 11-315 21-02-11 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2011-02-046 nommant la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour les modalités financières et opérationnelles de la mise en œuvre de la société d'économie mixte.
- 11-316 21-02-11 Courriel de MONSIEUR DAVID LAPLANTE, responsable du programme de technique en loisirs, SÉMINAIRE DE SHERBROOKE, nous informant de la création d'un nouveau programme d'études, techniques d'intervention en loisirs, pour appui du Conseil.
- 11-317 21-02-11 Communiqué de MONSIEUR MICHEL LAGACÉ, président, FONDATION VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE, nous informant de l'état de la situation du programme VVAP et nous informant d'une prochaine campagne d'adhésion.
- 11-318 21-02-11 Courriel de MONSIEUR LINCOLN PAIVA, service technique, TECHNO-BLOC, nous transmettant un formulaire de demande d'autorisation de travaux sur le cours d'eau Lamarre situé sur le territoire de la ville de Chambly.
- 11-319 21-02-11 Courriel de MONSIEUR MASSIMO IEZZONI, directeur général, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant le projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement, pour commentaires.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-320 21-02-11 Courriel de MADAME LUCIE GRENIER, secrétaire, ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC, nous transmettant le programme préliminaire de leur colloque les 27, 28 et 29 avril 2011.
- 11-321 22-02-11 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, coordonnatrice au greffe, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2011-02-056 renouvelant l'entente avec monsieur Jean Thérien dans le cadre de la mise en service du logiciel Emergensys relatif à l'exploitation du système de communication 9-1-1.
- 11-322 22-02-11 Courriel de MONSIEUR FRANÇOIS GOSSELIN, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DES BASQUES, nous transmettant une résolution demandant à la SAAQ de revoir la définition de véhicule lourd versus véhicule agricole, pour appui du Conseil.
- 11-323 22-02-11 Lettre de MADAME LYNE LEFEBVRE, chargé d'ingénierie - environnement, GAZ MÉTRO, nous transmettant un chèque correspondant aux frais de permis relatifs à l'installation de ponceaux dans le cadre de travaux gaziers sur le territoire de la MRC.
- 11-324 23-02-11 Courriel de MADAME DENISE AUGER, directrice des opérations, RECYC-QUÉBEC, nous rappelant la date limite pour compléter les informations relatives à la collecte sélective sur le portail GMR de leur site Internet.
- 11-325 23-02-11 Lettre de MADAME LUCIE TREMBLAY, direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, accusant réception du projet de règlement numéro 32-10-9 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 11-326 23-02-11 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC HAUT-RICHELIEU, accusant réception du projet de règlement numéro 32-10-9 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 11-327 23-02-11 Courriel de MADAME GINETTE BLANCHARD, coordonnatrice au greffe, MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, nous informant du changement de nom de la MRC de Lajemmerais pour celui de MRC de Marguerite-D'Youville.
- 11-328 23-02-11 Courriel de MADAME LOUISE BEAUDOIN, secrétaire, MRC DES SOURCES, nous transmettant la résolution numéro 2011-02-7518 demandant au gouvernement la reconnaissance du corps municipal dans l'acceptation des projets gaziers et miniers, pour appui du Conseil.
- 11-329 24-02-11 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, accusant réception de notre demande d'accès à l'information relative aux permis de construction d'un bâtiment sur leur territoire.
- 11-330 24-02-11 Courriel de MADAME DOMINIQUE JODOIN, directrice du Bureau municipal, de la géomatique et de la statistique, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant du nouveau Portail gouvernemental des Affaires municipales et régionales qui remplacera le Bureau municipal pour les services électroniques.
- 11-331 25-02-11 Courriel de MADAME SANDRA PARIS, COVABAR, nous rappelant la consultation publique portant sur la présentation du plan préliminaire du Plan directeur de l'eau, le 5 mars 2011.
- 11-332 25-02-11 Courriel de MONSIEUR YVES LESSARD, député, COMTÉ DE CHAMBLY-BORDUAS, nous informant de la date limite de présentation des demandes relatives au programme d'Emploi d'Été Canada.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-333 25-02-11 Lettre de MONSIEUR CLAUDE SÉGUIN, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant la résolution numéro CE10-091 mentionnant que la CMM n'émettra pas d'avis de conformité relativement au règlement numéro 32-10-9, compte tenu des travaux en cours pour le plan métropolitain et du nouveau partage des compétences en aménagement.
- 11-334 25-02-11 Lettre de MADAME JEANINE RHEMULLA et de MONSIEUR ANDREW GONZALEZ, MCGILL, nous informant des subventions obtenues suite à notre lettre d'appui et proposant une journée d'atelier pour discuter de l'orientation de leurs projets afin de servir les besoins de la région.
- 11-335 25-02-11 Lettre de MONSIEUR JEAN MIMEAULT, JOHNSTON-VERMETTE, nous transmettant un plan de traverses de cours d'eau relativement à une demande d'autorisation pour la construction du pipeline Saint-Laurent.
- 11-336 25-02-11 Courriel de MONSIEUR MICHEL LAGACÉ, président, FONDATION VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE, nous informant de certaines précisions sur la formation des agents VVAP.
- 11-337 25-02-11 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre envoi relatif à l'entrée en vigueur du règlement numéro 32-09-5 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 11-338 28-02-11 Courriel de MADAME KARINE LAVOIE, conseillère en communication, BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT, nous informant de la deuxième partie de l'audience publique sur le programme de stabilisation des berges de la rivière Richelieu le long des routes 133 et 223, le 14 mars 2011.
- 11-339 28-02-11 Courriel de MONSIEUR MATHIEU GILLET, gestionnaire de projet, ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, nous invitant à participer à la Rencontre municipale de l'énergie, le 7 avril 2011.
- 11-340 28-02-11 Lettre de MONSIEUR JEAN PARÉ, responsable de la Commission d'enquête, BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, nous remerciant pour notre participation lors de la première partie de l'audience publique sur le programme de stabilisation des berges de la rivière Richelieu, le 15 février 2011.
- 11-341 28-02-11 Lettre de MADAME SARAH PILOTE-HENRY, attaché politique, CABINET DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, accusant réception de notre résolution numéro 11-01-037 demandant au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et au ministère des Pêches et Océans du Canada d'harmoniser leurs exigences afin que les MRC de la Montérégie puissent procéder à l'entretien de cours d'eau agricoles en période estivale.
- 11-342 28-02-11 Lettre de MONSIEUR DANIEL LABBÉ, agronome, nous demandant un avis dans le cadre d'une demande d'autorisation à la CPTAQ relativement à une tour de télécommunication à Beloeil.
- 11-343 28-02-11 Courriel de MADAME CARMEN BEAUDIN, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE, transmettant un projet de résolution portant sur l'implantation d'un parc éolien à Saint-Valentin, pour appui du Conseil.
- 11-344 01-03-11 Copie d'une lettre de MESSIEURS STÉPHANE LALIBERTÉ, président, et DANY ARCHAMBAULT, vice-président, ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, adressée à MONSIEUR JACQUES DURAND, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, mentionnant que leurs casques de pompier sont désuets et demandant leur remplacement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-345 01-03-11 Lettre de MADAME MICHÈLE BÉRUBÉ, inspectrice municipale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le premier projet du règlement d'urbanisme numéro 277-96-029-EE, pour avis de conformité.
- 11-346 01-03-11 Lettre de MADAME MARYSE VINET, directrice générale, ASSOCIATION DES TRAUMATISÉS CRANIO-CÉRÉBRAUX DE LA MONTERÉGIE, nous invitant à un 5 à 7, le 25 mai 2011, et demandant une aide financière pour l'organisation d'une activité dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes traumatisées cranio-cérébrales.
- 11-347 01-03-11 Courriel de MADAME JOSÉE BÉLANGER, chargée des projets spéciaux, CRÉ MONTERÉGIE EST, nous rappelant la tenue d'une conférence de sensibilisation au développement durable dans la MRC de Lajemmerais, le 9 mars 2011.
- 11-348 01-03-11 Courriel de MONSIEUR JEAN-LUC MEUNIER, Grand Chevalier, CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL 2905 BELOEIL, nous invitant à une conférence de presse à l'occasion d'une remise de dons à un organisme de la région.
- 11-349 02-03-11 Lettre de MONSIEUR MICHEL MORIN, directeur général, ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC, nous convoquant à leur assemblée générale annuelle le 23 mai 2011.
- 11-350 02-03-11 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 1245-18-2010.
- 11-351 02-03-11 Courriel de MADAME JOCELYNE JEANSON, secrétaire administrative, MRC BROME-MISSISQUOI, nous transmettant la résolution numéro 53-0211 demandant à la SCHL de rétablir ses normes de financement pour les résidences de personnes âgées et les établissements de soins de longue durée, pour appui du Conseil.
- 11-352 02-03-11 Communiqué de presse de la CRÉ MONTERÉGIE EST, nous informant d'appels de projets en cours pour le financement de projets structurants en Montérégie Est.
- 11-353 03-03-11 Courriel de MADAME PATRICIA GAGNON, TEKNIKA HBA, nous transmettant une demande d'autorisation de travaux pour le cours d'eau Lamarre, sur le territoire de la ville de Chambly.
- 11-354 03-03-11 Courriel de MADAME LUDYVINE MILLIEN, responsable de la conservation, CENTRE DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE, nous transmettant une lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN portant sur un projet d'acquisition, pour fins de conservation, d'un terrain sur le flanc sud-ouest de la montagne et demandant l'appui du Conseil.
- 11-355 03-03-11 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les certificats de publication des avis publics portant sur des assemblées publiques relatives au contenu des projets de règlement numéros 32-10-8 et 32-10-9.
- 11-356 04-03-11 Lettre de MONSIEUR JACQUES LA RUE, direction régionale de la Montérégie, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, nous informant de leur expertise en matière de développement économique local et régional.
- 11-357 04-03-11 Lettre de MADAME NATHALIE DESCHESNE, greffière adjointe, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le premier projet du règlement d'urbanisme numéro 1248-202-2011, pour avis de conformité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-358 04-03-11 Lettre de MADAME NATHALIE DESCHESNE, greffière adjointe, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-203-2011, pour avis de conformité.
- 11-359 04-03-11 Lettre de MADAME NATHALIE DESCHESNE, greffière adjointe, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1646-00-2011, pour avis de conformité.
- 11-360 07-03-11 Courriel de MONSIEUR DENIS LAPLANTE, urbaniste, VILLE DE BELOEIL, nous informant que le conseil de la ville n'a pas encore statué sur la demande d'autorisation à la CPTAQ en vue de l'installation d'un nouveau système d'antennes de télécommunications.
- 11-361 07-03-11 Lettre de MONSIEUR IVAN RUSCITTI, chef du service des projets, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, demandant une attestation de conformité relativement à la construction d'un pont à Saint-Marc-sur-Richelieu.
- 11-362 07-03-11 Courriel de MADAME ELENA BENNETT, UNIVERSITÉ MCGILL, nous informant d'un prochain atelier portant sur l'orientation des projets ayant obtenu une subvention.
- 11-363 07-03-11 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous informant des documents disponibles, dans le cadre de la Loi d'accès à l'information, relativement à une demande de permis de construction d'un bâtiment à Chambly.
- 11-364 07-03-11 Lettre de MONSIEUR FRANCK SCHERRER, directeur de la Faculté d'aménagement, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, nous offrant la possibilité d'accueillir des stagiaires en aménagement.
- 11-365 08-03-11 Courriel de MONSIEUR CHRISTIAN CLÉROUX, directeur du service de la planification et du développement du territoire, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2011-03-133 portant sur une demande de modification du règlement numéro 32-09-5 concernant la protection des bois et des sites d'intérêt écologique de la MRC.
- 11-366 08-03-11 Courriel de MADAME DIANE PAQUIN, chef du service des communications et des ressources documentaires, BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, nous informant du rapport du BAPE sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec via le lien Internet de leur site Web.
- 11-367 08-03-11 Courriel de MADAME LAURIE PELLETIER SIMARD, direction des communications, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, nous invitant à une séance d'information technique téléphonique au sujet du rapport d'enquête et d'audience publique sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste, le 8 mars 2011.
- 11-368 09-03-11 Lettre de MADAME DIANE PAQUIN, chef du service des communications et des ressources documentaires, BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, nous transmettant un document, intitulé : « Rapport d'enquête et d'audience publique - Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec ».
- 11-369 09-03-11 Lettre de MESSIEURS DAVID ROUSSEAU et GILLES F. BOLDUC, BMI EXPERTS-CONSEILS INC., nous transmettant le rapport des travaux effectués sur les cours d'eau Jodoin et Décharge Alix.
- 11-370 09-03-11 Lettre de MADAME CHRISTINE ST-PIERRE, ministre, MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, nous informant d'une contribution financière pour la mise en œuvre de l'entente de développement culturel.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-371 09-03-11 Lettre de MONSIEUR JEAN R. MIMEAULT, technicien, JOHNSTON-VERMETTE/PHB, nous transmettant les demandes d'autorisation de traverses de cours d'eau dans le cadre du projet de construction du pipeline Saint-Laurent.
- 11-372 09-03-11 Résolution numéro 11.80 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nommant madame Isabelle Houle à titre de représentante au sein du Comité consultatif régional d'aménagement (CCRA).
- 11-373 10-03-11 Courriel de MONSIEUR JEAN-LUC MEUNIER, Grand chevalier, CHEVALIERS DE COLOMB DE BELOEIL, nous rappelant une invitation à une conférence de presse à l'occasion d'une remise de dons à un organisme de la région.
- 11-374 10-03-11 Lettre de MADAME GAIL SHEA, ministre, MINISTÈRE DES PÊCHES ET OCÉANS DU CANADA, nous informant d'une prochaine décision relativement à une demande d'harmoniser le processus des ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et de Pêches et Océans du Canada dans le traitement des projets de cours d'eau afin que les MRC de la Montérégie puissent procéder à l'entretien de cours d'eau agricoles en période estivale.
- 11-375 10-03-11 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE, nous partageant ses réflexions sur la montagne et la région.
- 11-376 10-03-11 Télécopie de Me ARMAND POUPART, avocat, POUPART LECHASSEUR AVOCATS, nous transmettant une opinion juridique sur une intervention à faire dans un cours d'eau de la ville de Carignan.
- 11-377 10-03-11 Lettre de MONSIEUR VINCENT TRUDEAU, administrateur, LES FINES HERBES DE CHEZ NOUS INC. ET FERMES TRUDEAU INC., demandant une autorisation pour l'entretien du fossé chemin Trudeau situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil.
- 11-378 11-03-11 Lettre de MONSIEUR LAURENT LESSARD, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous invitant à participer à la Journée de la ruralité ainsi qu'à l'événement Ruralia, le 18 mai 2011.
- 11-379 11-03-11 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 97.06.06.11, pour avis de conformité.
- 11-380 11-03-11 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les projets de règlements d'urbanisme numéros 08.09.11.11, 08.10.01.11 et 08.09.12.11, pour avis de conformité.
- 11-381 11-03-11 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2011-03-133 portant sur une demande de modification au règlement numéro 32-09-5 concernant la protection des bois.

PUBLICATIONS MARS 2011

Le Monde forestier

Vol. 25, no 1
Février 2011

Développement social

Vol. 11, no 3
Février 2011



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

Quorum

Vol. 36, no 2
Mars-Avril 2011

Gestion et technologie agricoles

Vol. 36, no 2
10 mars 2011

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

11-03-079

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 11-03, du chèque 16949 au chèque 17022, pour un montant total de 142 596,47 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2010

11-03-080

ATTENDU QUE le vérificateur de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, monsieur Benoit Dubord, a préparé les états financiers de la MRC de l'année 2010;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC en ont pris connaissance et s'en disent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE le dépôt des états financiers consolidés de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour l'année 2010, tels que préparés par monsieur Benoit Dubord vérificateur, soit et est accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1 Affectation du surplus des états financiers pour l'année 2010

11-03-081

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année financière 2010 de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, tels que déposés par monsieur Benoit Dubord vérificateur, indiquent un excédent des revenus sur les dépenses de 428 539 \$, portant le surplus accumulé à 606 117 \$ au 31 décembre 2010;

ATTENDU QU'un montant de 123 525 \$ a été prévu, comme affectation du surplus au budget 2011, lors du dépôt des prévisions budgétaires 2011 en novembre 2010;

ATTENDU QU'à la suite de la production des états financiers 2010, ce montant doit être révisé compte tenu des déboursés réalisés dans le cadre du pacte rural et que des dépenses additionnelles au budget 2011 doivent être comblées étant donné qu'elles ne l'ont pas été en 2010

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Aubin
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU D'affecter un montant additionnel de 302 497 \$, provenant du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2010, aux dépenses suivantes en 2011 :

- services externes - dossier CMM	12 573 \$
- services externes - Pacte rural	233 157
- fonds tourisme CLD	15 000
- développement culturel	24 296
- services externes - déchets (PGMR)	17 471

302 497 \$

laissant un surplus accumulé non affecté de 180 095 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annulation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2011 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2011 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2011 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2011 du Comité consultatif agricole.

POINT 10. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 15 MARS 2011 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 15 mars 2011 du Comité des finances.

POINT 11. AVIS DE CONFORMITÉ : RÉGLEMENTS D'URBANISME

11.1 Ville de Beloeil : règlements de modification

11.1.1 Règlement numéro 1243-09-2010 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble

11-03-082

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1243-09-2010 modifiant son règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1243-09-2010, modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1243-09-2010, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-03-035, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 1243-09-2010 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1243-09-2010, modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.1.2 Règlement numéro 1245-19-2010 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

11-03-083

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1245-19-2010 modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1245-19-2010, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la MRC;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11-03-083
(suite)

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1245-19-2010, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-03-036, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 1245-19-2010 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1245-19-2010, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.1.3 Règlement numéro 1248-201-2010 modifiant le règlement de zonage

11-03-084

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-201-2010 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-201-2010, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a amorcé une démarche de modification à son Schéma d'Aménagement en vue de permettre la modification proposée par le règlement numéro 1248-201-2010;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-201-2010, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-03-037, recommande au Conseil de l'approuver si le règlement numéro 32-09-4.1 modifiant le Schéma d'Aménagement entre en vigueur;

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire n'a pas émis d'avis relatif à l'entrée en vigueur du règlement numéro 32-09-4.1 de la MRC, en date de la tenue de la présente séance du Conseil;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC se dit favorable à l'approbation du règlement numéro 1248-201-2010 si le règlement numéro 32-09-4.1 de la MRC entre en vigueur

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu se dit favorable à l'approbation du règlement numéro 1248-201-2010, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, si le règlement numéro 32-09-4.1 modifiant le Schéma d'Aménagement entre en vigueur.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu autorise le directeur général à procéder à l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 1248-201-2010 dès l'entrée en vigueur du règlement numéro 32-09-4.1 modifiant le Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.1.4 Règlement numéro 1248-202-2011 modifiant le règlement de zonage

11-03-085

ATTENDU QUE le règlement de zonage la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;



No de résolution
ou annotation

11-03-085
(suite)

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-202-2011 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-202-2011, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-202-2011, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-03-038, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 1248-202-2011 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-202-2011, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.1.5 Règlement numéro 1250-50-2010 modifiant le règlement de lotissement

11-03-086

ATTENDU QUE le règlement de lotissement la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1250-50-2010 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1250-50-2010, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1250-50-2010, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-03-039, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 1250-50-2010 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1250-50-2010, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.1.6 Règlement numéro 1646-00-2011 portant sur les usages conditionnels

11-03-087

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1646-00-2011 portant sur les usages conditionnels;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1646-00-2011, portant sur les usages conditionnels de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1646-00-2011, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-03-040, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

11-03-087
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 1646-00-2011 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1646-00-2011, portant sur les usages conditionnels de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Ville de Saint-Basile-le-Grand : projet de règlement numéro U-120-129 modifiant le règlement de zonage

11-03-088

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le projet de règlement numéro U-120-129 modifiant son règlement de zonage et l'a soumis à la MRC pour un avis préliminaire relatif à sa conformité au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que la ville de Saint-Basile-le-Grand nécessite davantage de temps pour compléter sa présentation du projet de règlement aux Comités de la MRC

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE l'approbation du projet de règlement numéro U-120-129, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est reporté à la prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 08.09.10.10 modifiant le règlement de zonage

11-03-089

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 08.09.10.10 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 08.09.10.10, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 08.09.10.10, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-03-041, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 08.09.10.10 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Millier
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 08.09.10.10, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

11-03-090

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 12. PMAD : SEUILS MINIMAUX DE DENSITÉ

ATTENDU QUE la loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines, ci-après la Loi 58, a été sanctionnée en juin 2010;

ATTENDU QUE parmi les dispositions prévues à la Loi 58, il est prévu que la CMM adoptera un Plan métropolitain d'aménagement et de développement, ci-après, le PMAD;

ATTENDU QUE la Loi 58 stipule que le PMAD de la CMM devra comporter des dispositions relatives aux densités d'occupation du territoire ainsi que les délimitations des périmètres d'urbanisation;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la CMM a proposé aux agglomérations et aux MRC qui la composent de procéder à la définition de densités d'occupation du territoire à retenir au PMAD pour les parties du territoire qui ne sont pas incluses dans les secteurs de développement d'intérêt métropolitain;

ATTENDU QUE, du même coup, la CMM demande aux mêmes partenaires de procéder à l'identification des besoins prévisibles, selon un horizon 2031, en espace à urbaniser;

ATTENDU QUE les MRC de la Couronne Sud de Montréal ont convenu de procéder à la préparation d'une position commune à soumettre à la CMM, par le biais de travaux réalisés par la Table des préfets et élus de la Couronne Sud de Montréal, ci-après la TPÉCS;

ATTENDU QUE la TPÉCS a présenté, aux membres concernés du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, les résultats de ses travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du PMAD qui s'en disent satisfaits;

ATTENDU QUE la position retenue par la TPÉCS est incluse dans un document, intitulé : « Urbanisation optimale - Seuils minimaux de densité et périmètre métropolitain »

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Millier

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu entérine le document, intitulé : « Urbanisation optimale - Seuils minimaux de densité et périmètre métropolitain », en guise de position relative aux densités et à la détermination éventuelle des limites des périmètres d'urbanisation à être retenues au PMAD pour les parties des territoires des MRC qui composent la Couronne Sud de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE SUR LA PROTECTION DES BOIS : RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT NUMÉRO 46-10-1.1

11-03-091

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté le règlement numéro 46-10-1 et l'a soumis au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour approbation;

ATTENDU QUE, par sa lettre du 9 février 2011, le Ministre a informé la MRC qu'il n'acceptait pas le contenu du règlement numéro 46-10-1;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des motifs de désaveu du Ministre et en tient compte dans une nouvelle version de règlement qui remplace le règlement désavoué;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet le 24 février 2011;

ATTENDU QU'il serait opportun d'adopter le règlement numéro 46-10-1.1



No de résolution
ou annulation

11-03-091
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Millier

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 46-10-1.1, amendant le Règlement de contrôle intérimaire numéro 46-10 sur la protection des bois, soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. PRÉVENTIONNISTE RÉGIONAL : CHOIX D'UN CANDIDAT

11-03-092

ATTENDU QUE le poste de préventionniste régional a été créé suite à l'adoption du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE des démarches relatives au recrutement d'une personne pour combler le poste ont été amorcées par le personnel de la MRC;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé aux démarches de recrutement nécessaires afin de combler le poste de préventionniste régional;

ATTENDU QUE les démarches entreprises ont permis de retenir la candidature de monsieur Maxime Larrivée

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Millier

ET RÉSOLU QUE monsieur Maxime Larrivée soit et est embauché pour occuper le poste de préventionniste régional, et ce, à partir du 11 avril 2011.

QUE l'embauche de monsieur Maxime Larrivée soit et est établie selon une base contractuelle de cinq (5) ans.

QUE l'engagement de monsieur Maxime Larrivée soit accompagné d'une période probatoire de six (6) mois.

QUE les conditions salariales prévues à l'échelon 1 de l'échelle salariale du poste de préventionniste régional soient accordées à monsieur Maxime Larrivée.

QUE les avantages sociaux des employés soient accordés à monsieur Maxime Larrivée en conformité aux modalités prévues à cet effet au Manuel de l'employé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. DÉVELOPPEMENT CULTUREL : ACCEPTATION DU PLAN D'ACTION

11-03-093

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté, par sa résolution numéro 10-10-274, son plan d'action relatif au développement culturel;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du plan d'action est tributaire de la participation financière du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec sur une période de trois (3) ans;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec a approuvé le plan d'action relatif au développement culturel de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec entend conclure une convention relative à la mise en œuvre du plan d'action

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Martin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11-03-093
(suite)

ET RÉSOLU QUE le préfet et le directeur général soient et sont autorisés à signer la convention relative à la mise en œuvre du plan d'action relatif au développement culturel au nom de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-03-094

POINT 16. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : AVIS D'INTERVENTION

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a avisé la MRC de son intention de réaliser des travaux de reconstruction permettant au ruisseau Richer de traverser sous la route 223 à Saint-Marc-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE, de ce fait, le ministère des Transports du Québec demande à la MRC son avis sur ces interventions eu égard aux objectifs du Schéma d'Aménagement, le tout tel que requis en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE les projets du ministère des Transports du Québec ont été portés à l'attention du Comité consultatif régional d'aménagement qui, après les avoir évalués, recommande au Conseil d'émettre un avis favorable

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Lavoie
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est d'avis que les projets d'intervention du ministère des Transports du Québec, tels que décrits au dossier numéro 31 420 / P-07866 / 03 daté du 23 février 2011, ne contreviennent à aucune disposition du Schéma d'Aménagement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-03-095

POINT 17. MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil, par sa résolution numéro 11.80, désire remplacer son représentant au sein du Comité consultatif régional d'aménagement;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 11.80, la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil propose la candidature de madame Isabelle Houle à titre de représentante au sein du Comité;

ATTENDU QUE, selon le Règlement de régie interne du Comité, c'est au Conseil de la MRC de procéder à la nomination du représentant d'une municipalité au sein du Comité consultatif régional d'aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Aubin
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE madame Isabelle Houle soit et est nommée à titre de représentante de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil au sein du Comité consultatif régional d'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-03-096

POINT 18. ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a pris connaissance des avantages à être membre de la Fédération canadienne des municipalités;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu se dit intéressé à être membre de la Fédération canadienne des municipalités;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11-03-096
(suite)

ATTENDU QUE les conditions d'adhésion d'une MRC dont le territoire est inclus à l'intérieur de la CMM sont telles qu'il n'y a pas de frais exigibles directement à la MRC

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit et est mandaté afin de compléter les démarches nécessaires pour permettre l'adhésion de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. RÈGLEMENT DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT : PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-11-10

19.1 Avis de motion

11-03-097

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR JACQUES VILLEMAIRE À L'EFFET QUE, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC, UN RÈGLEMENT, AYANT POUR BUT DE MODIFIER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT AFIN D'INTRODUIRE DES DISPOSITIONS VISANT À RENFORCER LA SÉCURITÉ DES CYCLISTES ET D'AUGMENTER LE NIVEAU DE PROTECTION DU BOIS DES BOSQUETS À OTTERBURN PARK, SERA DÉPOSÉ POUR ADOPTION.

19.2 Adoption du projet de règlement

11-03-098

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park, par sa résolution numéro 2010-12-438, demande à la MRC de modifier son Schéma d'Aménagement afin de changer l'aire d'affectation CONS2-107 pour renforcer le statut de protection;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, par sa résolution numéro 2010-11-207, demande à la MRC de modifier son Schéma d'Aménagement afin d'intégrer le réseau de pistes cyclables de la MRC identifié dans le cadre de l'élaboration de la Politique de développement du réseau cyclable de la MRC;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 32-11-10 a pour objet de renforcer le niveau de protection du bois Les Bosquets à Otterburn Park, d'introduire le réseau cyclable régional et de déterminer des objectifs visant à améliorer la sécurité sur ce réseau;

ATTENDU QUE le Conseil se dit favorable à procéder aux modifications demandées par la ville d'Otterburn Park et la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Martin
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le projet de règlement numéro 32-11-10, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement, soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le document sur la nature des modifications du projet de règlement numéro 32-11-10, tel que requis par l'article 48 de la loi, soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.3 Demande d'avis au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

11-03-099

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a adopté le projet de règlement numéro 32-11-10, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement, de façon à renforcer le niveau de protection du bois Les Bosquets à Otterburn Park, d'introduire le réseau cyclable régional et de déterminer des objectifs visant à améliorer la sécurité sur ce réseau;



No de résolution
ou annotation

11-03-099
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la MRC peut demander l'avis du Ministre sur la modification proposée au Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Aubin
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU DE demander l'avis du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, eu égard au projet de règlement numéro 32-11-10, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.4 Formation d'une commission consultative

11-03-100

ATTENDU QUE, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 32-11-10, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement, la MRC doit tenir au moins une assemblée publique sur son territoire;

ATTENDU QUE, conséquemment, une commission doit être formée par la MRC, composée de membres du Conseil et présidée par le préfet

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉE PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QU'une commission soit et est formée afin de tenir une ou des assemblée(s) publique(s) eu égard au projet de règlement numéro 32-11-10, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement.

QUE ladite commission soit et est composée de messieurs Michel Martin et Michel Gilbert ainsi que du préfet agissant à titre de président.

DE mandater le secrétaire-trésorier afin de déterminer la date, le lieu et l'heure de ou des assemblée(s) publique(s).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 20. DEMANDES D'APPUI

20.1 Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville : implantation d'éoliennes

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

20.2 Séminaire de Sherbrooke : programme de formation en loisirs

11-03-101

ATTENDU QUE le Séminaire de Sherbrooke est une institution d'enseignement reconnue depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE cette institution d'enseignement répond aux besoins de formation pour les entreprises et les organismes socioéconomiques;

ATTENDU QUE le Séminaire de Sherbrooke a l'intention de présenter une demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en vue d'établir un programme technique d'intervention en loisirs;

ATTENDU QUE la mise en place d'un tel programme aura certainement des retombées bénéfiques pour les entreprises et les organismes de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Murray
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Millier



No de résolution
ou annotation

11-03-101
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le Séminaire de Sherbrooke dans ses démarches visant à obtenir une autorisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de développer et, éventuellement, d'établir un programme de niveau collégial en technique d'intervention en loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3 MRC des Basques : définition de véhicules lourds

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

20.4 MRC des Sources : développement du gaz de schiste

11-03-102

ATTENDU QUE la MRC des Sources est l'instance reconnue de planification et de gestion territoriale, laquelle s'effectue par l'exercice cohérent de ses compétences en vertu de toute loi, règlement et politique gouvernementale ayant une incidence sur le développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement permet de relater et d'inscrire toute partie du territoire qui, en vertu de l'article 30 de la Loi sur les mines (chapitre M-13.1), est soustraite au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière;

ATTENDU QUE la MRC des Sources est l'instance reconnue pour régir tout domaine relatif à la gestion des cours d'eau sous sa juridiction, laquelle encadre notamment, l'écoulement, les interventions et la conformité du régime hydrique sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC des Sources est composée de sept (7) municipalités, dont la municipalité de Saint-Camille fait partie intégrante;

ATTENDU QUE les articles 65 et 235 de la Loi sur les mines prévoient qu'un titulaire de claim ne peut accéder ni effectuer des travaux d'exploration minière sur un terrain privé ou public municipal sans le consentement du propriétaire dudit terrain;

ATTENDU QUE les articles 170 et 235 de la Loi sur les mines prévoient qu'un titulaire de permis de recherche de pétrole et de gaz naturel ne peut accéder ni effectuer des travaux d'exploration sur un terrain privé ou public municipal sans le consentement du propriétaire dudit terrain;

ATTENDU QU'avant d'inscrire un « claim » désigné sur carte au registre public des droits miniers, réels et immobiliers, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec doit consulter une municipalité afin d'obtenir une liste ainsi que la localisation des équipements, bâtiments, parcs et toutes autres propriétés que celle-ci souhaite restreindre l'accès lors des travaux d'exploration;

ATTENDU QUE l'actuelle Loi sur les mines donne peu de droits aux citoyens et aux municipalités;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités à travers la province se sont opposées à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire urbanisé et ont même requis l'imposition d'un moratoire sur ces activités minières;

ATTENDU QUE tout projet de développement attaché à la Loi sur les mines doit obtenir un consensus social dans la communauté où se réalise ledit projet;

ATTENDU la réalisation du diagnostic de développement durable de la MRC des Sources, en novembre 2006, par plusieurs partenaires du milieu (CLD des Sources, SADC des Sources, Université de Sherbrooke, etc.);

ATTENDU le mandat accordé au CLD des Sources, par la MRC des Sources, résolution numéro 2010-06-7252, pour l'élaboration d'un agenda 21 local (Projet territorial de développement durable), en lien avec le diagnostic de développement durable de la MRC des Sources;



No de résolution
ou annotation

11-03-102
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la MRC des Sources est favorable au développement minier sur son territoire qui se fait en concertation avec la communauté et ses représentants;

ATTENDU QUE les agendas 21 locaux représentent une démarche de travail ainsi que des instruments de mesure sur le développement durable qui ont un effet structurant sur le milieu ayant une portée à long terme;

ATTENDU la résolution numéro 2010-10-7368 par laquelle la MRC des Sources a adopté son plan de diversification et de développement 2010-2014;

ATTENDU les orientations du plan de diversification et de développement de la MRC des Sources, plan qui tient compte des enjeux énoncés dans le diagnostic de développement durable de la MRC des Sources;

ATTENDU QUE la MRC des Sources reconnaît l'importance des entreprises agricoles sur le territoire et souhaite maintenir ses efforts en matière de diversification de l'économie dans une perspective de développement durable;

ATTENDU QUE la MRC des Sources souhaite maintenir l'attractivité du territoire auprès des familles et continuer de leur offrir un cadre de vie sain et agréable;

ATTENDU QUE la MRC des Sources encourage les entreprises à venir développer des projets sur le territoire et rappelle l'importance des relations harmonieuses entre les entreprises et les citoyens;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, la MRC détient la compétence exclusive de création, de gestion et d'implantation d'un Parc régional sur son territoire, laquelle peut s'étendre sur les terres appartenant au domaine privé ainsi qu'aux terres du domaine de l'État (Terres publiques et terres privées);

ATTENDU l'état d'avancement du Projet de Parc régional du Mont Ham, lequel est formellement reconnu des différentes instances gouvernementales et régionales, la MRC considère que ni les activités d'exploration ni celles de l'exploitation minière, pétrolière et gazière ne sont compatibles avec ses objectifs de développement et de mise en valeur d'espaces naturels dotés d'un potentiel récréatif majeur pour la région;

ATTENDU le Plan de travail 2007-2014 qui présente toutes les priorités d'action en développement des municipalités de la MRC des Sources en lien avec le Pacte rural, incluant celle de la municipalité du Canton de Saint-Camille;

ATTENDU QUE ce Plan de travail mentionne que la municipalité du Canton de Saint-Camille énonce sa vision de développement de la façon suivante « un territoire habité par une communauté rurale accueillante, apprenante, innovante et solidaire mettant en valeur ses ressources en fonction d'une plus grande autonomie, s'offrant des services à la hauteur de ses besoins et favorisant un développement social et économique responsable dans un environnement de qualité »;

ATTENDU QUE la MRC des Sources constate la présence des droits miniers dans l'actuelle Loi sur les mines au Québec laquelle réduit son pouvoir réel d'encadrement et d'orientation en ce qui a trait au secteur minier sur son territoire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Lévesque

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la MRC des Sources dans ses démarches visant à demander aux entreprises gazières et minières de développer leurs projets avec transparence et en collaboration étroite avec les élus municipaux et les citoyens concernés dès le début du processus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

20.5 MRC de Brome-Missisquoi : nouvelle politique de la SCHL

Il est convenu d'obtenir plus d'informations à ce sujet avant de donner suite à cette demande.

20.6 Garde côtière auxiliaire canadienne : aide financière municipale

11-03-103

ATTENDU QUE la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) - GCAC(Q) est un organisme à but non lucratif dont les membres agissent bénévolement;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu reconnaît la valeur et l'importance du travail effectué par les sauveteurs bénévoles de la GCAC(Q);

ATTENDU QUE les sauveteurs bénévoles de la GCAC(Q) sont des navigateurs d'expérience, spécialement formés pour la recherche et le sauvetage nautiques, qu'ils ont accès à des embarcations équipées pour le sauvetage, qu'ils collaborent avec le Centre de coordination de sauvetage de la Garde côtière canadienne et qu'ils bénéficient d'une assurance complète lors des missions autorisées;

ATTENDU QUE les sauveteurs bénévoles de la GCAC(Q), regroupés dans l'unité 16 - Vallée du Richelieu, sont des citoyens de nos municipalités, donc sur place et en mesure d'intervenir rapidement et efficacement lors d'un appel de détresse;

ATTENDU QUE la navigation de plaisance est importante sur le Richelieu, tant par nos citoyens que par les touristes qui viennent séjourner sur le territoire et les navigateurs de passage;

ATTENDU QUE la MRC accorde une grande importance à la sécurité de ses citoyens et de ses visiteurs, incluant leur sécurité sur l'eau

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la Garde côtière auxiliaire canadienne en considérant l'unité 16 - Vallée du Richelieu comme un partenaire en ce qui a trait à la sécurité nautique sur son territoire.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu encourage vivement les municipalités de son territoire à soutenir financièrement l'unité 16 - Vallée du Richelieu.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu encourage vivement les municipalités de son territoire à appuyer l'action de ses sauveteurs bénévoles par divers moyens, tels le prêt de locaux, l'octroi d'un espace dans les pages de leur bulletin municipal et sur leur site Internet ou tout autre moyen susceptible de favoriser l'exercice de leur mission de recherche et de sauvetage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.7 Ville de Brossard : pont Champlain

11-03-104

ATTENDU QUE les études de préféabilité quant à l'avenir du pont Champlain sont complétées et seront rendues publiques prochainement;

ATTENDU QUE l'état de dégradation du pont Champlain et les risques qui y sont associés sont tels que, de l'avis même des ingénieurs-conseils qui ont examiné son état, celui-ci doit être remplacé par une nouvelle structure;

ATTENDU QUE le pont Champlain est un axe majeur pour le transport des personnes et des marchandises du Grand Montréal et qu'il est essentiel à la compétitivité économique de la région par rapport aux grandes agglomérations de l'est de l'Amérique du Nord;

ATTENDU QUE les délais de conception détaillée et de construction requis pour réaliser un projet majeur tel que la construction d'un nouveau pont sont importants;

ATTENDU QUE la sécurité des personnes empruntant quotidiennement ce pont doit être assurée;



No de résolution
ou annotation

11-03-104
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la mise en place d'un système léger sur rail (SLR), dans l'axe du pont Champlain, est une priorité pour les élus de la Communauté puisqu'il s'avère être une nécessité dans un contexte de mobilité durable

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la ville de Brossard dans ses démarches dans le but d'exiger des gouvernements de procéder à la construction d'un nouveau pont afin de remplacer le pont Champlain dont la vie utile est arrivée à échéance.

DE réclamer des gouvernements fédéral et provincial qu'ils mettent en place immédiatement, avec le monde municipal, un bureau de chantier qui sera responsable de la conception et de la construction du nouveau pont. Ce bureau de chantier aura, en outre, la responsabilité de produire dans les plus brefs délais :

- un échéancier de travail;
- les plans et devis;
- procédera aux appels d'offres;
- complétera le financement;
- procédera à la mise en place de mesure de mitigation;
- et construira le nouveau pont dans une logique de mobilité durable, c'est-à-dire en ayant à l'esprit les plus hautes considérations économique, sociologique et environnementale.

DE plus, et ce afin de confirmer cette perspective de mobilité durable, ce nouveau pont devra être doté d'un système de transport léger sur rail. À ce titre, le gouvernement du Québec devra actualiser les études de l'AMT et entreprendre les travaux afin d'assurer la construction du SLR, dans l'axe de l'autoroute 10 / centre-ville de Montréal, parallèlement aux travaux de remplacement du pont Champlain.

QUE le tout soit annoncé rapidement avec un échéancier qui devra tenir compte de l'urgence de remplacer le pont Champlain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 21. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 22. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Normand Teasdale, résidant de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, demande au Conseil quelles sont les dispositions retenues relatives aux seuils de densité établis dans le cadre des travaux pour l'élaboration du PMAD de la CMM.

POINT 23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Gilles Plante
préfet

11-03-105



No de résolution
ou annulation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

